



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-415 constituant le comité consultatif
d'urbanisme**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 juillet 2026, le règlement numéro 2026-415 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 13^e jour de juillet 2026

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière